

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 34

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Prévention des phénomènes de radicalisation et accompagnement des familles -
Participation du Département - Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

Depuis plus de 50 ans, la prévention spécialisée réalise sur l'ensemble du département, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions éducatives individuelles et collectives en direction des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (art. L.121-2 du code de l'action sociale et des familles). Elle s'inscrit dans le cadre de la mission d'aide sociale à l'enfance dévolue au Département (art. L.221-1 du même code).

Cette compétence est essentiellement exercée par l'Association départementale pour le développement des actions de prévention dite ADDAP13, autorisée à ce titre par le Département. Présidée par Madame Danièle PERROT, l'association a son siège Immeuble Le Nautile, 15 chemin des Jonquilles, 13 013 MARSEILLE.

Implantée sur 21 villes du département et 90 points de travail éducatif, le pôle Prévention spécialisée de l'ADDAP13 accompagne annuellement plus de 10 000 jeunes et soutient plus de 4 000 familles. Ce travail de première ligne permet de traiter les situations problématiques avant qu'elles ne se dégradent et ne nécessitent des prises en charge plus lourdes et plus onéreuses par les services du Département. Il participe aux politiques contractuelles (Politique de la Ville) et contribue par son action éducative à la prévention de la délinquance. Ses principes d'intervention (la libre adhésion, le respect de l'anonymat et l'absence de mandat administratif ou judiciaire) offrent une souplesse d'intervention particulièrement utile lors la rencontre avec un public en grande difficulté. Ses modes d'intervention (travail de rue et présence sociale, accompagnement éducatif individualisée et actions collectives sur les quartiers) permettent une connaissance fine et une approche globale des problématiques des jeunes, des familles et des territoires investis.

Pour mener à bien ses missions, la prévention spécialisée est en relation étroite avec un partenariat particulièrement dense : les services départementaux, les services de l'Etat (Préfecture, DDCS, DIRECCTE...), le Conseil régional, les intercommunalités, les communes, l'éducation nationale, les centres sociaux, Pôle emploi, les missions locales, le réseau associatif...

L'ADDAP13 s'est également doté d'un pôle chargé d'initier des actions innovantes : le pôle Médiation et initiatives sociales et solidaires (MISS) qui regroupe le service logement, les chantiers d'insertion, la médiation éducative (ZUS et TER, la mission habitat précaire-Roms) et le service Prévention Sports Collèges (ouverture des équipements hors temps scolaire). Le Pôle MISS permet d'expérimenter de nouveaux projets et de venir en appui aux actions de prévention spécialisée.

OBJET DE LA DEMANDE (dossier APR – 000134)

A la suite des attentats de janvier 2014 et à la mise en place du numéro vert national fin avril 2014, le Préfet de Région a sollicité l'ADDAP13 afin d'accompagner les

familles dont l'un des proches est susceptible d'être impliqué dans un processus de radicalisation. Certaines de ces familles ont en effet exprimé le besoin et la volonté d'être soutenues lorsqu'un de leurs membres donne à voir des signes de radicalisation entraînant un décrochage de la cellule familiale et de son environnement social. Cette situation de rupture ou d'isolement, liée à une sensibilité au prosélytisme et à l'endoctrinement, peut aller de la perte de son libre arbitre à la réalisation d'actes délictueux ou criminels, voire à la volonté de participer à des actions terroristes en France ou à l'étranger.

Une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF) a été constituée par l'association en août 2014. Composée de 3 éducateurs spécialisés issus des services de prévention spécialisée ainsi que de personnel administratif et d'encadrement, cette unité intervient prioritairement en binôme sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, par téléphone et lors de rencontres en terrain neutre. Dès la réception des saisines, la CEAF est chargée d'établir le contact avec les familles, toutes volontaires, de proposer une écoute, d'affiner le diagnostic, d'engager un accompagnement (social, éducatif, juridique, psychologique...), puis de passer les relais si nécessaire.

Afin de renforcer son action en 2016, l'ADDAP13 propose d'affecter une équipe de 5 ETP à cette unité (4 éducateurs spécialisés et un chef de service éducatif) afin d'assurer une capacité d'intervention par binôme sur l'ensemble de l'année. Cette configuration doit également permettre de répondre aux nombreuses demandes de formation des acteurs de première ligne afin de constituer un réseau de professionnels sensibilisés à la question de la radicalisation et capables d'apporter une première écoute, de rassurer et d'orienter vers les services plus spécialisés.

L'association a établi un budget prévisionnel pour cette action spécifique d'un montant de 412 990 € comprenant, outre une valorisation des ressources internes évaluées à 72 990 €, une subvention principale de l'Etat via le concours du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Elle sollicite une aide du Conseil départemental à hauteur de 60 000 €.

Compte tenu de l'intérêt départemental de cette action spécifique qui s'inscrit dans les orientations de notre collectivité, je vous propose d'allouer à l'association une subvention d'un montant de 50 000 € au titre du présent exercice.

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature d'une convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 50 000 €, sera financée, sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	50 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 50 000 € le montant de la participation du Département allouée, au titre de l'exercice 2016, à l'Association départementale pour le développement des actions de prévention (ADDAP13) pour son action spécifique de prévention des phénomènes de radicalisation, d'accompagnement des familles et de sensibilisation des acteurs ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type, approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL